



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 6 septembre 2022 à 19 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Pierre Lahaie et Sylvain Destremes formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution du maire**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- D) **Approbation du procès-verbal**
 - D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable / Demande d'un addenda de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier
 - H.2 Ressource humaine / Embauche d'une personne salariée remplaçante au poste de préposé au greffe
 - H.3 Acte de vente d'une parcelle de terrain située sur le lot 6 513 627 / Autorisation de signature
 - H.4 Rue Saint-Viateur / Étude géotechnique et environnementale de site – Octroi de contrat
 - H.5 Nouveau plan de marquage de chaussée sur une section de la rue De Frontenac
 - H.6 Contrat d'entretien hivernal / Octroi de contrat
 - H.7 Programme de subvention pour la rénovation de façades / Propriété située au 168-178 rue D'Iberville
 - H.8 Propriété sise au 611-615 rue De Montcalm
 - H.9 Travaux d'aménagement du stationnement de la piscine / Octroi de contrat
 - H.10 Contrat de service de préposée aux gymnases de l'école secondaire Pierre-de-Lestage
 - H.11 Fabrique de la Paroisse de St-Laurent / Concert et remise de l'album-souvenir du 350^e anniversaire
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
 - K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Règlement modifiant le règlement 966 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Berthierville
- L) **Adoption de règlement**
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

2022-09-250



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 septembre 2022

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item
« Affaires nouvelles » :

- M.1 Association forestière de Lanaudière / Prêt d'équipement pour l'événement
« Viens vivre en Forêt »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2022-09-251

D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 8 août
2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de
la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 8 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-252

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées
au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées à la liste du journal des achats préparée
et déposée en date du 30 août 2022 par le service de trésorerie, totalisant la somme de
425 138,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-253

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville,
il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT la liste des engagements de crédits datée du 2 septembre 2022 préparée
par le service de trésorerie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 septembre 2022

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses détaillées à la liste datée du 2 septembre 2022 déposée par le service de trésorerie, totalisant une somme de 111 760,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date du 30 août 2022 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DEMANDE D'UN ADDENDA DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'alimentation en eau potable entre la Ville de Berthierville et les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Ignace-de-Loyola intervenue en 1991;

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2022.08.142, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier propose à la Ville de Berthierville d'inclure, à l'entente signée entre les parties, un addenda visant à mentionner les adresses desservies en eau potable par le réseau de Sainte-Geneviève-de-Berthier et situées hors de son territoire afin de régulariser la situation existante;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Berthierville de déposer une refonte de ladite entente afin d'y apporter une mise à jour qui s'impose d'ici la fin de l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'aviser la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier que la proposition faisant l'objet de la résolution 2022.08.142 sera évaluée lors de la refonte de ladite entente prévue d'ici la fin de l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.2 RESSOURCE HUMAINE / EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE REMPLAÇANTE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU GREFFE

CONSIDÉRANT que la personne salariée régulière occupant le poste de préposé au greffe est absente pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pourvoir temporairement le poste de préposé au greffe dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une candidate possédant de l'expérience en milieu municipal et ayant postulée lors d'une période de recrutement tenue au printemps 2022;

2022-09-254

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

2022-09-255



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 septembre 2022

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'engagement de Madame Hélène Bélanger à titre de personne salariée remplaçante au poste de préposé au greffe pour la période d'absence de l'employée numéro 10-0017, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-256

H.3 ACTE DE VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE SUR LE LOT 6 513 627 / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la lettre datée du 21 mars 2022 confirmant l'acceptation de la Ville de Berthierville à vendre à madame Chantal Dufour et monsieur Alain Chevrette une parcelle du terrain municipal située à l'extrémité nord de la rue Jacques-Cartier portant actuellement le numéro de lot 6 513 627 qui est adjacent à leur propriété sise au 380 rue De Lévis;

CONSIDÉRANT que cette vente est conditionnelle à ce que les frais notariés et d'arpentage soient assumés par l'acheteur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a établi le coût à 4,60 \$ le pied carré, défini à partir de l'évaluation de terrains similaires;

CONSIDÉRANT la création des lots 6 513 627 et 6 513 628 au plan cadastral réalisée par la firme CRGH Arpenteurs géomètres, portant le numéro de minute 16008 en date du 16 juin 2022, faisant état d'une superficie totale de 441,1 mètres carrés aux fins de ladite transaction ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville vende en faveur de madame Chantal Dufour et monsieur Alain Chevrette une parcelle de terrain connu et désigné comme étant le lot 6 513 627 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier, le tout selon les conditions énoncées ci-haut.

QUE le maire et la directrice générale et greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à conclure et à signer tous les documents et à poser tous actes nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution, incluant la signature de l'acte de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-257

H.4 RUE SAINT-VIAEUR / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE SITE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la réfection des infrastructures municipales de la rue Saint-Viateur est inscrite au Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux font l'objet de la programmation de travaux déposée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 septembre 2022

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réalisation d'une étude géotechnique avec analyse de potentiel de glissement de terrain ainsi qu'une évaluation environnementale de site (ÉES) Phases 1 et 2 (si requis);

CONSIDÉRANT que les firmes Solmatech, Englobe et EXP ont été invitées à déposer une offre de service dans le cadre desdits travaux selon le devis préparé par la firme d'ingénierie GBI;

CONSIDÉRANT que Solmatech est la seule firme à avoir déposé une offre de services professionnels, datée du 2 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 2 septembre 2022 émise par la firme GBI suite à l'analyse de l'offre de service déposée par Solmatech;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Solmatech le contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique avec analyse de potentiel de glissement de terrain ainsi qu'une évaluation environnementale de site (ÉES) de la rue Saint-Viateur au coût de 34 075,50 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de services numéro OSG8553-22 datée du 2 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-258

H.5 NOUVEAU PLAN DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE SUR UNE SECTION DE LA RUE DE FRONTENAC

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a débuté des interventions afin d'inciter les automobilistes à respecter les limites de vitesse en vigueur et d'accentuer la sécurité des piétons;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme d'ingénierie GBI afin d'obtenir une proposition d'accessibilité et de marquage de chaussée sur une section de la rue De Frontenac à proximité de l'intersection de la rue Sainte-Foy;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan daté du 18 août 2022 déposé par la firme d'ingénierie GBI pour la section de la rue De Frontenac à proximité de l'intersection de la rue Sainte-Foy.

D'autoriser le marquage de chaussée tel que proposé audit plan en conformité avec la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-259

H.6 CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la publication d'un appel d'offres public en date du 11 juillet 2022 pour l'entretien hivernal des rues, des trottoirs et du site de neiges usées de la ville de Berthierville pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 septembre 2022

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions effectuée à 11h 00 le 12 août 2022, à savoir:

Compagnie	Option 1 (Secteur 1 et 2 seulement)	Option 2 (Ensemble du territoire et le site de neiges usées)
Les Entreprises Berthier inc.	Rues : 27 035 \$ / kilomètre Trottoirs : 12 000 \$ / kilomètre Montant avant taxes : 294 991,85\$/ annuel	Rues : 33 840 \$ / kilomètre Trottoirs : 12 000 \$ / kilomètre Site : 100 000 \$ / an Montant avant taxes : 1 072 008,64 \$ / annuel

CONSIDÉRANT l'analyse des options et les coûts générés pour chacune d'elles;

CONSIDÉRANT l'imputation au service des travaux publics de nouvelles tâches liées à diverses activités hivernales;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Berthier inc. ont déposé la plus basse soumission conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer aux Entreprises Berthier inc. le contrat d'entretien hivernal des rues, des trottoirs et du site de neiges usées pour l'ensemble du territoire de la ville de Berthierville selon l'option 2 pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 au coût annuel de 1 072 008,64 \$ plus les taxes applicables et ce, conformément aux conditions stipulées au devis numéro 2022-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-260

H.7 PROGRAMMATION DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE FAÇADES / PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 168-178 RUE D'IBERVILLE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 959 sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 168-178 rue D'Iberville a déposé une demande de subvention datée du 11 août 2022 visant des travaux de rénovation de la façade sur rue et de la façade latérale à la droite du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les critères d'admissibilité de l'article 14 du règlement numéro 959 sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville;

CONSIDÉRANT que le rapport du service de l'urbanisme et de l'inspection fait état d'un montant de subvention de 8 750 \$ attribuable à la réalisation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'approuver la demande de subvention pour l'immeuble situé au 168-178, rue D'Iberville au montant de 8 750 \$ attribué selon l'article 20 du règlement numéro 959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2022-09-261

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 septembre 2022

H.8 PROPRIÉTÉ SISE AU 611-615 RUE DE MONTCALM

Attendu que la Ville de Berthierville est la bénéficiaire d'une servitude de passage, de construction et d'entretien d'un tuyau d'égout enfoui dans la propriété de M. Andrea Goran et de Mme Aya Marcelle Konan, désignée comme étant le lot 3 451 457 du cadastre du Québec, avec une bâtisse y érigée portant les numéros civiques 611-615 rue De Montcalm;

Attendu que l'acte de servitude a été publié sous le numéro 98530 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Berthier;

Attendu que les propriétaires dudit l'immeuble y ont exécuté, au cours de l'année 2021, des travaux de démolition incluant les fondations;

Attendu que les propriétaires dudit immeuble ont par la suite entrepris, sans permis, des travaux de construction en procédant, notamment, à l'érection de nouvelles fondations;

Attendu que suite à la réalisation des travaux la bâtisse empiète sur l'assiette de la servitude détenue par la Ville de Berthierville;

Attendu que les propriétaires du 611-615 rue De Montcalm ont déposé, subséquemment, une demande de permis de construction accompagnée d'un certificat de localisation qui atteste de l'existence de l'empiètement;

Attendu que l'inspecteur en urbanisme de la Ville de Berthierville a exigé comme condition à l'émission d'un permis de construction que les propriétaires de la bâtisse prennent les dispositions requises pour faire cesser l'empiètement;

Attendu que la Ville de Berthierville a proposé auxdits propriétaires diverses mesures visant malgré tout à mitiger leurs dommages;

Attendu que les propriétaires ont refusé l'offre de la Ville de Berthierville;

Attendu que, compte tenu des circonstances, le Conseil Municipal a le devoir de faire respecter les droits de la Ville quant à l'implantation, l'usage et l'entretien de la portion du réseau d'égout public qui traverse le lot 3 451 457 sur lequel elle détient une servitude;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Berthierville mandate Me Paul Yanakis, avocat, afin qu'il prenne toutes les procédures judiciaires utiles et nécessaires pour obliger les propriétaires du lot 3 451 457 du cadastre du Québec et de l'immeuble sis au 611-615 rue de Montcalm à Berthierville à effectuer tous les travaux requis pour que leur bâtisse n'empiète plus sur l'assiette de la servitude de passage, de construction et d'entretien d'un tuyau d'égout dont elle bénéficie en vertu de l'acte de servitude publié sous le numéro 98530 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Berthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-262

H.9 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA PISCINE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que les travaux de drainage pluvial et de pavage du stationnement situé en façade de la piscine municipale ont été prévus au budget 2022 avec un financement au moyen d'une appropriation de l'excédent non affecté;

CONSIDÉRANT que les compagnies Entreprises Berthier inc. et 9230-8832 Québec inc. (Terrassement Baril) ont été invitées à déposer une offre de service dans le cadre desdits travaux selon le devis préparé par la firme d'ingénierie GBI;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 septembre 2022

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Berthier inc. est la seule compagnie à avoir déposé une offre de prix datée du 29 août 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 2 septembre 2022 émise par la firme GBI suite à l'analyse de l'offre de service déposée par Les Entreprises Berthier inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Les Entreprises Berthier inc. le contrat relatif aux travaux de drainage pluvial et d'aménagement du stationnement de la piscine municipale au coût de 76 528,75 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur bordereau de prix daté du 29 août 2022, et ce en conformité avec le devis préparé par la firme d'ingénierie GBI.

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté du montant net de la dépense encourue pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-263

H.10 **CONTRAT DE SERVICE DE PRÉPOSÉE AUX GYMNASES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-DE-LESTAGE**

CONSIDÉRANT la reprise des activités sportives aux gymnases de l'école secondaire Pierre-de-Lestage débutant à l'automne 2022;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'accorder à madame Guylaine Coulombe le contrat de service de préposée aux gymnases de l'école secondaire Pierre-de-Lestage pour la session automne 2022 ainsi que les sessions hiver et printemps 2023 au montant forfaitaire par session de 2 175 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-264

H.11 **FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-LAURENT / CONCERT ET REMISE DE L'ALBUM-SOUVENIR DU 350^e ANNIVERSAIRE**

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de St-Laurent désire organiser un concert patrimonial gratuit à l'église Sainte-Geneviève-de-Berthier avec la participation de monsieur Alexandre Sylvestre en compagnie de la chorale, et ce à l'occasion du 350^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que cet événement est l'occasion de procéder au dévoilement et à la remise de l'album-souvenir écrit par l'abbé Claude Sauvageau en mémoires des festivités du 350^e anniversaire et autorisé par la résolution 2022-08-242;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière datée du 23 août 2022 déposée par la Fabrique au montant de 500 \$ pour l'organisation de l'événement auquel la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a également été sollicitée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 septembre 2022

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 500 \$ à la Fabrique de la Paroisse de St-Laurent pour l'organisation du concert patrimonial qui se tiendra à l'automne 2022 et d'autoriser la remise de l'album-souvenir « Si Berthier m'était conté » gratuitement dans le cadre du 350e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Lettre datée du 16 août 2022 transmise par le ministère des Transports du Québec informant la Ville que la réfection du pont P-01137 enjambant la rivière Chaloupe n'a pu être priorisée dans la planification de travaux du Ministère compte tenu des nombreux besoins d'intervention répertoriés sur le réseau routier de la région.

J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun document.

K) AVIS DE MOTION

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le règlement 966 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Berthierville

La conseillère Amélie Lebrun donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement 966 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Berthierville.

La conseillère Amélie Lebrun dépose le projet de règlement numéro 966-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement 966 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Berthierville ».

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement.

M) AFFAIRES NOUVELLES

M.1 ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE / PRÊT D'ÉQUIPEMENT POUR L'ÉVÈNEMENT « VIENS VIVRE EN FORÊT »

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de Lanaudière organise une journée « Viens vivre en forêt » dédiée à la découverte des métiers de la forêt et du bois pour les élèves de la 3^e à la 5^e année du secondaire;

CONSIDÉRANT que l'événement se tiendra le jeudi 29 septembre prochain à la Pépinière forestière de Berthier;

CONSIDÉRANT que 450 élèves provenant des écoles de la région sont attendus pour cet événement;

2022-09-265



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

6 septembre 2022

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'accorder à l'Association forestière de Lanaudière le prêt de 20 tables, 20 chaises ainsi que les deux abris identifiés à la ville de Berthierville pour leur événement qui se tiendra le 29 septembre prochain à la Pépinière forestière de Berthier. Le transport des équipements devra être assumé par ladite Association.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2022-09-266

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dominic Perreault
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Dominic Perreault
Maire